

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 04 AOUT 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : mercredi 27 juillet 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAMAT	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	36
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h06.

Mme Marie-Thérèse TU est désignée secrétaire de séance.

N° d'ordre : 07
Date de mise en ligne : 10 AOUT 2022

DELIBERATION N° 76 /22/VIII

Nouvelle-Calédonie
08 AOUT 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

APPROUVANT LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DE LA DECISION MODIFICATIVE
N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 04 août 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la délibération n°19/22/III du 24/03/2022, approuvant les autorisations de programme et d'engagement du budget annexe assainissement 2022,
Vu la note explicative de synthèse n° 45/2022 du 27 juillet 2022,
Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 juillet 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Sont approuvées les modifications et créations des autorisations de programmes listées ci-dessous dont les fiches individuelles sont annexées à la présente délibération.

N°	Intitulé
	APCP MODIFIÉES
5019	ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 04 AOUT 2022

Pour extrait conforme
au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,

Marie-Thérèse TU

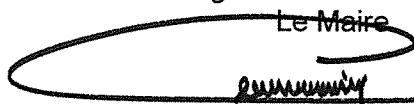


Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

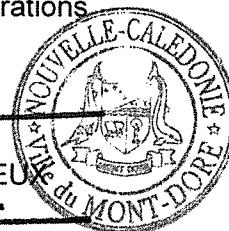


Eric KEM-SENG

Le Maire



Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 08 AOUT 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 10 AOUT 2022
est exécutoire de plein droit

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

AP 5019 - ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS

APCP mise à jour au CA 2021

AUTORISATION DE PROGRAMME n° 5019							
INTITULE : ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS							
Historique des délibérations : Délibération initiale 68/19/VII							
Délibération modificatives : 139/19/XII - 18/20/V - 90/20/IX - 13/21/III - 14/22/III - 49/22/VI							
Libellé	Coût prévisionnel	Total réalisations	2019 (réalisation)	2020 (réalisation)	2021 (réalisation)	Budget 2022	Budget 2023
Dépenses d'investissement							
Opération 1900 - Assainissement divers secteurs Etudes et Travaux	250 000 000	132 500 379	51 071 440	53 096 883	28 332 056	57 887 936	59 611 685
TOTAL DES DEPENSES	250 000 000	132 500 379	51 071 440	53 096 883	28 332 056	57 887 936	59 611 685
Opération 1900 - Assainissement divers secteurs Commune Nouvelle-Calédonie (PAE)		8 000 000 44 764 366	8 000 000 19 879 719	24 884 647	2 347 202	-	
TOTAL DES RECETTES	-	52 764 366	27 879 719	24 884 647	2 347 202	-	-

APCP mise à jour à la DM1 2022

AUTORISATION DE PROGRAMME n° 5019							
INTITULE : ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS							
Historique des délibérations : Délibération initiale 68/19/VII							
Délibération modificatives : 139/19/XII - 18/20/V - 90/20/IX - 13/21/III - 14/22/III - 49/22/VI - DM1 2022							
Libellé	Coût prévisionnel	Total réalisations	2019 (réalisation)	2020 (réalisation)	2021 (réalisation)	Budget 2022	Budget 2023
Dépenses d'investissement							
Opération 1900 - Assainissement divers secteurs Etudes et Travaux	250 000 000	132 500 379	51 071 440	53 096 883	28 332 056	61 178 208	56 321 413
TOTAL DES DEPENSES	250 000 000	132 500 379	51 071 440	53 096 883	28 332 056	61 178 208	56 321 413
Opération 1900 - Assainissement divers secteurs Commune Nouvelle-Calédonie (PAE)		8 000 000 44 764 366	8 000 000 19 879 719	24 884 647	2 347 202	-	
TOTAL DES RECETTES	-	52 764 366	27 879 719	24 884 647	2 347 202	-	-

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

08 AOUT 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation des Autorisations de Programme et d'engagement de la décision modificative n°2 du budget principal et décision modificative n°1 des budgets annexes eau et assainissement de l'exercice 2022.

P.J. : Projets de délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article D.211-7 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il convient de présenter et de voter les Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement par délibérations distinctes.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 20 juillet 2022.

Les 3 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 JUIL. 2022

Le Maire

Eddie LECCOURIUX

